



SUICIDE D'UN ENSEIGNANT : LA SERIE NOIRE CONTINUE !

Le jour de la rentrée scolaire, un professeur des écoles, nouvellement affecté dans un lycée (14), a mis fin à ses jours chez lui. Le syndicat SUD Education Calvados garantit de son soutien et présente ses sincères condoléances à sa famille, à l'ensemble de ses proches et de ses collègues.

Pour SUD Education Calvados et SOLIDAIRES, cet événement tragique rappelle de façon dramatique la situation de souffrance des personnels de l'Education Nationale qui n'a fait qu'empirer ces dernières années. Les causes ne sont pas à chercher dans la vie personnelle de cet enseignant mais dans l'organisation pathogène du travail :

- augmentation du nombre d'élèves par classe, notamment en mixant des groupes de formation différente (*élèves de L, ES et S ensemble*)
- élèves "difficiles"
- affectations correspondant à des postes non demandés
- quasi-absence de formation et de confrontation d'expériences en collectif (*IUFM*)
- reconversions sans mise en place de formation continue
- contre-réformes qui se sont succédées à un rythme accéléré, au gré du libéralisme, sans prendre en compte les effets sur les salarié-e-s.

Pour beaucoup de ses collègues, le manque d'accompagnement et de formation à un métier d'enseignant très différent, conjugué à une haute conscience professionnelle ont généré une souffrance insupportable. Ce, d'autant qu'il venait d'assumer une année avec une classe très difficile qui l'avait épuisé.

Sud Education Calvados demande au rectorat et au ministère de cesser la mise en place d'organisations du travail reconnues comme pathogènes. Malgré de nombreux suicides dans l'Education Nationale, le ministère n'a pris aucune décision pour mettre fin à ces situations. Comme après chaque suicide, le rectorat nie la relation avec le travail et dans ce dernier cas utilise une cellule dite psychologique pour demander au personnel de rester silencieux sur l'évènement et pouvoir d'autant mieux renvoyer à la sphère privée. Nous dénonçons cette attitude irresponsable qui refuse de remonter aux causes de l'évènement. C'est pourquoi nous demandons la tenue d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail extraordinaire dans lequel nous exigeons une enquête pour :

- recueillir les premiers témoignages qui risquent de changer après réflexions ... et/ou pressions...,
- permettre de prendre les mesures adaptées pour que ça ne se renouvelle pas,
- mettre en cause l'employeur puisqu'il est responsable de la sauvegarde de la santé physique et mentale du salarié, contre-partie du lien de subordination,
- constituer le dossier accident du travail devant la sécurité sociale.

Nous, militants syndicaux sommes fondés et légitimes à émettre l'hypothèse dans le cas d'un suicide que les conditions de travail de la victime peuvent avoir un lien avec son geste. Faire cette hypothèse et mettre en oeuvre des actions pour la vérifier n'est pas instrumentaliser un suicide mais agir dans le cadre de nos prérogatives.